

Règlement

Tournoi Gilbert Marchal 2019

ARTICLE 1 – Organisation du tournoi

Les Coqs Rouges Bordeaux organisent le Dimanche 2 juin 2019 :

- Un tournoi de football à 8, auquel participeront :
 - La catégorie U13
 - La catégorie U11
- Un tournoi de football à 5, auquel participeront :
 - La catégorie U9
 - La catégorie U7

ARTICLE 2 – Lieu des rencontres

Toutes les rencontres se disputeront sur le Domaine de Moulereys, 2 chemin de Pichey à Gradignan, où se trouvent 6 terrains de football à 11, ainsi que 6 terrains de football à 8.

ARTICLE 3 – Equipes

Chaque équipe est autorisée à compter dans son effectif pour le tournoi :

- U11 et U13 : 11 joueurs (8 joueurs + 3 remplaçants)
- U7 et U9 : 8 joueurs (5 joueurs + 3 remplaçants)

Les joueurs devront pouvoir présenter une licence F.F.F. Il sera autorisé, pour chaque équipe, la participation de joueurs étrangers au club, auxquels il sera demandé une pièce d'identité et la licence (obligatoire) de leur club d'appartenance. Toute équipe qui ne pourrait pas fournir, avant le début du tournoi, la liste complète de ses joueurs, sera autorisée à compléter celle-ci en cours de tournoi. Les licences seront déposées au podium au début du tournoi avec la liste des joueurs engagés.

ARTICLE 4 – Assurance

Tous les joueurs devront être assurés. Le club des Coqs Rouges Bordeaux décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident de joueurs ou spectateurs. Le club décline également toute responsabilité en ce qui concerne les vols et les dégradations de véhicules ou matériels n'étant pas la propriété du club.

ARTICLE 5 – Organisation des matchs

- Le tournoi réunira 16 équipes en U7 et en U13, 24 équipes en U9 et en U11. Ces équipes seront regroupées dans des poules. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tournoi A, les autres équipes seront reversées dans le tournoi B. Les tournois A et B correspondent aux phases à élimination directe (quarts de finales, demi-finales, finales et matchs de classement). L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes en fonction de la demande.

- Le classement s'établit de la façon suivante pour les matchs de poule : victoire = 3 pts, nul = 1 pt, défaite = 0 pt. En cas d'égalité au total des points : meilleur goal-average particulier, puis meilleur goal-average général, puis meilleure attaque générale, puis tirs au but (3 tirs au but par équipe).
- Pour les matchs éliminatoires des phases finales, en cas de résultats nuls à la fin du temps réglementaire, la qualification pourra être déterminée par l'épreuve des tirs au but (3 par équipe, puis mort subite).
- Chaque club participant sera informé au préalable ou au début du tournoi du programme des rencontres qui se dérouleront par match de poules, suivi des phases finales ou de classement.

ARTICLE 6 – Durée des rencontres

- U13 : 12 minutes par rencontre, sauf la finale, 2 x 7 minutes
- U11 : 10 minutes par rencontre, sauf la finale, 2 x 6 minutes
- U19 et U7 : 8 minutes par rencontre, sauf la finale, 2 x 6 minutes

Ces temps peuvent être modifiés suivant le nombre d'équipes engagées ou du retard pris dans le déroulement du tournoi.

ARTICLE 7 – Remplacement des joueurs

Au cours d'une même rencontre, les remplaçants peuvent entrer à tout moment du match.

ARTICLE 8 – Joueurs

Si un club engage plusieurs équipes dans une même catégorie d'âge, il ne pourra pas modifier la composition des équipes en cours de journée sauf cas particulier et après accord des organisateurs.

ARTICLE 9 – Arbitrage

Les rencontres seront dirigées par des joueurs ou des dirigeants licenciés des Coqs Rouges.

ARTICLE 10 – Discipline

Une exclusion temporaire de 3 minutes pourra être appliquée en cas de mauvais comportement, à l'appréciation de l'arbitre.

ARTICLE 11 – Police des terrains

Une police des terrains composée de membres bénévoles du club est présente sur tous les terrains pour assurer le bon déroulement des rencontres.

ARTICLE 12 – Caution

Chaque club engagé devra, lors de son inscription, fournir un chèque de caution de 50€ par équipe. Ce chèque sera remis au club le jour du tournoi. Il sera encaissé au cas où le club ne présente pas l'équipe le jour du tournoi.

ARTICLE 13 – Récompenses

Des coupes et récompenses individuelles ou collectives seront offertes aux différentes formations.